L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 4 JUILLET 1880. 53me Année

DUFOUR & LIBBY,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE, 4 JUILLET 1880.

Entered at the Post office at New Orleans, La. Second Class Matter.

POUR PRESIDENT :
WINFIELD SCOTT HANCOCK,
DE LA PENNSYLVANIE.

POUR VICE-PRÉSIDENT :
WILLIAM H. ENGLISH,
DE L'INDIANA.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Par Stern & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et bridequins.

LE 4 JUILLET.

Ce jour, de glorieuse mémoire, sera dignement célébré en Louisiane. En beaucoup d'endroits, des fêtes ont déjà préparées et des excursions organisées. Nous disons dans notre chronique tout ce qui doit se faire ici en l'honneur de ce grand jour, dont l'anniversaire ne passera jamais inaperçu, tant qu'il y aura dans les Etats-Unis un peuple ami de l'indépendance et de ces libertés constitutionnelles qui ont fait la prospérité, la puissance et la grandeur de ce pays.

Troisième communication de PHI.

LISEZ.

Dans cette troisième communication, PHI va encore plus loin que dans les deux premières. Il parle des deux dettes publiques, celle de l'Etat et celle de la ville, et comme son travail a été fait deux ans après la conversion financière de Kellogg, cela prouve que cette conversion ne lui suffisait pas, l'Etat restant chargé d'une somme d'intérêt disproportionnée avec ses ressources. Evidemment, si PHI eut été membre de la convention, il eut voté pour le rapport de M. Kidd qui réduisait encore des deux tiers l'opération de Kellogg. Il eut voté sur tous les points, capital, intérêt et taxe, comme l'a fait son collègue de la Cour suprême auquel nous reprochons de n'avoir pas soutenu comme juge les opinions qu'il avait comme législateur. Après avoir rappelé une fameuse lettre de M. Charles Gayarré qui avait aussi lui-même pris parti pour la réforme, c'est-à-dire pour toute opération de finance qui réduirait les dettes publiques et les taxes à un chiffre que l'Etat et la ville pourraient supporter, dans l'intérêt de tout le monde, des créanciers et des débiteurs; après avoir pris soin de dire que cette lettre de notre célèbre historien lui donnait confiance et écartait de lui toute crainte d'erreur dans son jugement, PHI, encouragé et plus décidé que jamais à faire valoir comme indispensable et inévitable le remède suggéré dans ses deux premières communications au *N. O. Times*, poursuit ainsi, logiquement et impitoyablement, le cours de ses remarques sous le titre de "TAXES ET DETTE PUBLIQUE". Nous traduisons :

Le secours ne peut prendre aucune autre forme qu'une réduction immédiate de la taxe, soit pour la ville, soit pour l'Etat. Si dans l'accomplissement de cet objet, il était possible de compléter strictement avec chaque obligation de la ville et de l'Etat, et de conserver, sans y toucher, les droits des créanciers, tout bon citoyen s'en réjouirait. Mais un coup d'œil sur le budget de la ville révèle le fait que l'intérêt sur la dette publique requiert presque *une moitié* de l'entière estimation sur laquelle la taxe est basée. La plus grande proportion de la moitié qui reste est attribuée aux dépenses spéciales des gouvernements de Ville et d'Etat.

Ces frais sont extravagants; ils pourraient et devraient être grandement réduits, *mais, après tout, le soulagement qu'une telle réduction offrirait, ne serait pas plus qu'une goutte d'eau dans un baquet,* sans compter que c'est le remède le plus difficile à obtenir. Il est clair, en conséquence, que s'il faut pourvoir à l'intérêt de la dette publique, aucune réduction de taxe, comme celle qu'il faudrait, n'est possible. Et, ici, je remarquerai que des demi-mesures rendraient la situation pire que si on n'avait recours à aucune. Si l'on maintient un taux de taxe que la propriété ne puisse supporter, nous ne discuterons pas sur le point de savoir si ce taux sera de 4, de 5 et même de 10 pour cent. Amoncelez les taxes, mesdames! Si Osa suffit pour nous écraser, Pelion mis sur Osa ne nous écrasera pas davantage. Il est inutile d'aminoir le sujet: Nous devons regarder la situation droit en face. *Ce qu'il convient de faire, c'est de réduire tout d'un coup les taxes d'Etat et de ville au minimum suffisant pour soutenir le gouvernement sur la base du comptant, sans regarder à quoi que ce soit.*

S'avisera-t-on de dire: C'est une répudiation!..... Non, ce n'est pas une répudiation. L'honnête, mais infortuné débiteur, qui, se trouvant dans l'impossibilité de remplir ses engagements à leur échéance, convoque ses créanciers et leur dit: "Messieurs, voici ma balance; voici le compte de mes profits et pertes; voici un état de mon actif et de mon passif; examinez et voyez vous-mêmes si je ne suis pas dans l'impossibilité totale de faire honneur à mes obligations échues; ma perspective d'affaires est bonne; donnez-moi une extension de temps et j'espère liquider ma situation; mais, sans extension, je serai obligé de faire ma liquidation en banqueroute," ne répudie pas.

C'est là exactement la situation de l'Etat et de la ville. Ils sont tous deux dans l'impossibilité entière de payer leurs obligations sans confisquer les propriétés de leurs citoyens. *Sans compter le fait qu'une telle confiscation serait un crime contre tout principe d'honneur et de justice, en comparaison duquel la répudiation serait une vertu, il est certain que ce moyen nécessiterait et précipiterait ce qu'on veut éviter, la répudiation.*

Cette confiscation est une opération annuelle. Vous confisquez la propriété entre les mains du possesseur actuel, cette année. L'année prochaine, la même loi sans remède commandera de prendre le même "calice empoisonné" aux lèvres des possesseurs qui auront remplacé les premiers; et ainsi de suite jusqu'à la fin du chapitre. Combien de temps faudrait-il pour que nos biens fussent comme le capital social d'une banque nationale insolvable, quelque chose dont le propriétaire serait bien aise de se débarrasser en payant une prime?

Mais pour restreindre l'emphase de mes appréciations, j'admets que l'examen de ce sujet excite l'esprit et le porte à l'exagération. Quelque détenteur *hypercritique* de bons pourrait tomber sur mes extrêmes propositions et les combattre avec quelque apparence de raison, et affaiblir par là la force de l'argument tout entier.

Mais pourra-t-il nier que sous l'influence de ce système de taxe destructive, les propriétés de ville et des paroisses n'aient été, en valeur, de 50 à 100 pour cent, dans l'espace de cinq années—qu'elles n'aient continué à baisser d'une manière constante et uniforme—que ces propriétés, s'affaissant déjà sous le poids des taxes courantes, ne soient chargées en même temps du fardeau de six à douze millions de taxes arriérées—que les industries productives de l'Etat ne donnent qu'en résultat insuffisant pour le soutien de la population et le payement des taxes—que les possesseurs des deux tiers des biens dans l'Etat ne fussent bien aises de vendre à des prix inférieurs à l'assessement—que les propriétés foncières n'aient pour toute part de cours ni de marché—que la rareté des acheteurs ne soit telle que la vente des biens fonciers ou est à peu près impossible à aucun prix—qu'au lieu de voir le capital affluer dans l'Etat, on l'en voit sortir graduellement et sans bruit—qu'au lieu de gagner en population, l'Etat ne perde beaucoup de ses meilleurs citoyens—qu'un grand nombre de ceux qui restent ne soient pas contraints seulement par l'impossibilité de partir—que cet étouffant fardeau public ne pèse sur la communauté la plus pauvre et la plus désespérée qui ait jamais été précipitée de la prospérité dans l'abîme?

Mais à quoi bon poursuivre le catalogue de ces innombrables maux? Qui peut les nier? Et qui, les admettant, pourrait sérieusement contester qu'à moins d'y appliquer un remède libéral et immédiat, nous arriverons à un point où la taxe anéantit la propriété, et où, si le peuple de la Louisiane n'est pas admis à plaider le bénéfice de la banqueroute à la barre des tribunaux où il sera traduit par le créancier public, il pourra défier, sous le bouclier sûr du paupérisme, la mise à exécution des décrets judiciaires.

Mais on peut objecter que la décadence et la désolation dont nous faisons la peinture, ne sont pas le résultat d'un système excessif de taxe, mais qu'elles ont d'autres causes. S'il en est ainsi, que Dieu nous vienne en aide! Si notre décadence vient d'une taxe excessive, nous avons une cause que nous pouvons atteindre et écarter immédiatement. Mais s'il y a d'autres causes, plus obscures, et échappant peut-être à notre contrôle, alors c'est pire encore et nous sommes réellement dans une situation désespérée.

Mais, quelles que soient ces autres causes qui compliquent notre situation, je ne doute pas qu'une taxe excessive, ne soit la première racine de la plupart de nos maux; et que si cette cause était écartée, nos affaires ne fussent bien vite arrangées. Dans tous les cas, c'est une expérience qui vaut la peine qu'on la fasse.

Quelque soit le résultat de la contestation pendante pour le gouvernement de la Louisiane, la prochaine Législature aura une belle occasion d'acquérir des titres à la reconnaissance de tout le peuple de la Louisiane, et de s'immortaliser en sauvant et en régénérant l'Etat dans un moment de grand péril.

Il n'est pas besoin de ternir sa réputation par le stigmate de la répudiation. Il n'y a pas d'occasion pour la répudiation des dettes *honnêtes*. Au contraire, la mesure, qu'il s'agirait de prendre, est dans la plus grand intérêt du créancier public, et elle constitue pour lui sa seule ancre de salut.

Pour ce qui concerne les affaires d'Etat, que la taxe soit réduite au minimum requis pour le soutien du gouvernement, et *qu'on en fasse autant pour le gouvernement de ville.* On trouvera les voies et moyens pour accomplir ce dernier objet si la volonté existe. Loin de répudier *aucune juste et honnête dette*, renouvelons et réitérons l'obligation aussi fortement que vous voudrez, en renvoyant tous les plans d'un règlement ultérieur à une discussion future. Il est seulement nécessaire, quant à présent, de reconnaître le fait que *nous ne pouvons pas payer.*

Réduire la dette flottante de la ville et de l'Etat en la recevant sans différence pour les taxes arriérées, et, tout en faisant ces choses, ne vous laissez pas arrêter par les cris des créanciers effrayés. Mais attendez votre temps! Vous verrez bientôt l'industrie renaître, le capital sortir de nouveau de l'endroit où il se cache, et se prêter à des entreprises profitables; vous verrez celui qui était parti revenir en toute hâte; vous verrez bientôt le capital oisif et mal payé des centres financiers du monde, qui a attendu patiemment si longtemps l'occasion d'un placement sûr ici, abonder au milieu de nous pour développer notre commerce et fertiliser nos champs; vous verrez nos propriétés reprendre valeur et redonner un revenu; vous verrez la population étrangère affluer sur nos rivages où l'attirera la nouvelle de notre prospérité locale et où la fixera la fertilité incomparable de notre sol; vous verrez la Nouvelle-Orléans, répondant à ses destinées prédites, devenir la reine naturelle de la méditerranée américaine, la porte dorée du plus grand commerce que le monde ait jamais vu, et il ne tiendra qu'à elle de remplir et de garder son héritage de richesse et de puissance.

Dans un tel état de choses, notre dette publique de ville et d'Etat, *purgée de toute partie illégale*, ne sera plus qu'une simple bagatelle; la solvabilité aussi bien que l'honneur des deux seront préservées; et parmi les hommes dont les voix seront les plus hautes pour chanter les louanges des sauveurs de la ville et de l'Etat seront les créanciers publics eux-mêmes."

Toutes ces lettres adressées par PHI au *N. O. Times* ont été traduites par nous aussi fidèlement que possible et nous répondons de l'exactitude de la traduction. Cette dernière lettre date de l'époque où il y avait contestation pour le gouvernement entre Nicholls et Packard, en 1877, c'est à dire deux ans après l'opération de la Législature de Kellogg pour convertir et réduire la dette, conversion votée en 1874. Donc PHI trouvait que ce n'était pas assez pour sauver l'Etat, et il avait entièrement raison. Depuis, la convention a achevé l'œuvre. L'Etat peut être considéré comme sauvé. Mais rien n'y aurait été fait pour la ville, toutes les remarques de PHI subsistent avec toute la force, la logique et l'opportunité qu'elles avaient au moment où il les a livrées à la publicité. Elles sont aussi remarquables de jugement que de style, et nous demandons à PHI pourquoi il ne veut pas nous aider à les mettre en pratique!

Le rapport de MM. A. Coutin et L. Grand.—Le rapport présenté récemment à la Chambre Syndicale Consultative du Commerce français par MM. A. Coutin et L. Grand, sur les avantages qu'offre le port de la Nlle-Orléans pour l'embarquement et l'expédition des céréales, vient d'être publié en brochure. Ce travail, confié à l'imprimerie Cosmopolite, 102 Chartres, a été exécuté avec le goût qui distingue cet établissement typographique. Nos remerciements à M. C. T. Dugazon, vice-président de la Chambre, pour l'exemplaire qu'il a eu l'obligeance de nous adresser.

Arrivée du steamer Canada.—Le steamer transatlantique *Canada*, parti de New-York, le 23 juin, et qui comptait parmi ses passagers nombre de personnes de la Nlle-Orléans, a été signalé hier matin à la hauteur des îles Scilly. Nous devons à l'obligeance de M. L. Grand, agent de la ligne transatlantique, communication du télégramme.

Tranquillité complète: Pas de guerre, cet été, parmi les chemins de fer au sujet des paris.

Ce sera une triste nouvelle pour ceux qui attendent encore et rêvent aux belles parties de pêche dans les rivières glacées du lointain Nord Michigan, ou qui aspirent à quelques jours de plaisir sur le tranquille Lac Pewaukee, ou bien aux douceurs de la sieste sur les rives du Lac Geneva (Wis.), ou qui voudraient goûter des sauts enthousiasmes de Grambrie (White), ou encore se promener poétiquement au clair de lune à l'est des vieilles montagnes de la Virginie Néanmoins, si vous avez des larmes à verser, ce n'est pas le moment, car A. D. Sheldon est prêt, au No 22 rue du Camp, à réduire les prix à quarante pour cent au-dessous de ceux de l'année dernière, non comme procédé de guerre, mais avec les dispositions bienveillantes d'un bon vieux voisin.

Tout le monde s'est dit: Donnez-nous des prix réduits. La direction de la Grande Route de Jackson répond: Venez et vous les aurez.

Exemple:—Billet pour aller à Chicago et revenir, bon jusqu'au 31 octobre 1880, $23 50 seulement.

Finnes à bon marché.—M. P. Werlein, 135 Canal, a en magasin un choix de magnifiques pianos qu'il vendra à très bon marché. Ces instruments sont tous de qualité supérieure et se recommandent par leur solidité et leur excellente fabrication. M. Werlein prend aussi de vieux pianos en échange.

Musique.—M. Werlein, marchand et éditeur de musique, nous a obligamment envoyé un exemplaire de "The Turkish Reveille" par Th. Michaelis, et "The Sweetheart I loved long ago" par P. F. Campiglia (paroles de Claude Fleurance). Ce sont deux charmantes compositions.

Appareils d'évaporation.—Ces appareils sont pour les sucreries, et se fabriquent à la fonderie de James D. Edwards, rue Front 22, 24, 26, 28, et rue Delta 21, 23, 25 et 27. Ils forment peut-être actuellement une spécialité sans rivale et M. Edwards est prêt à fournir des installations complètes pour des sucreries de toute capacité, de 5 à 40 boucauts par jour. La même fonderie confectionne aussi des bacs en fer, des steamtrains, des clarificateurs, des vacuum pans de toutes dimensions, centrifuges, et tous autres articles nécessaires à la fabrication du sucre.

Assessement.—Nous recommandons à l'attention des contribuables l'avis que leur adresse M. T. Bailly Blanchard, ex-assesseur d'Etat. Il y a bien peu d'hommes qui, pour toutes choses relatives aux assessements, aient une expérience comparable à la sienne, et les intéressés qui ont peu de temps à eux, ou les personnes qui n'aiment pas à faire du contentieux à l'hôtel de ville, feraient bien de charger M. Blanchard du soin de s'occuper de leurs affaires. Il s'acquittera de cette mission avec zèle et habilité. On verra par une annonce, insérée dans une autre partie de ce journal, que M. Blanchard a établi un bureau rue Carondelet No 9. Son intervention sera surtout précieuse et comme indispensable dans les cas d'héritage.

Comité Exécutif de l'Assemblée des Contribuables.

Comme il sera toujours fort difficile de réunir tous les membres de l'Association des Contribuables, son Comité Exécutif aura toujours beaucoup de pouvoir. Il est donc d'une importance extrême qu'il soit composé uniquement d'hommes entièrement dévoués au but que l'Association se propose d'atteindre. Or, le même danger qui menaçait le Comité de l'ancienne association peut menacer également celui-ci. Un quorum de neuf membres sur dix-sept, suffisant pour l'autoriser à délibérer, à voter des résolutions et à prendre des mesures, il sera bien facile d'y introduire quelques hommes maldisposés ou intéressés à contrecarrer et à faire échouer les plans de l'Association. Nous ne dirons pas que cela est déjà arrivé, mais cela peut arriver, et nous engageons le Comité à exercer sur lui-même une surveillance constante et active.

Il faut que l'association se persuade bien qu'elle a des ennemis partout, partout, dans son propre sein, et jusques sur les bancs de la justice. Nous ne voulons pas y croire; mais malheureusement cela se répète et fait grand tort à la dignité de notre magistrature innocente, et dont la tâche, en ce moment de passions financières surexcitées, est très ardue. La vérité est que l'association des contribuables ne peut attendre de secours que d'elle-même et de Dieu, absolument comme la fameuse société française "AIDE-TOI, LE CIEL T'AIDERA" qui préluda en 1827 au renversement de la branche aînée des Bourbons. "Aidons-nous nous-mêmes et Dieu nous aidera."

Pour nous aider, il faut savoir ce que nous sommes, et n'admettre parmi nous, surtout dans notre comité exécutif, que des membres non suspects, dont nous soyons absolument sûrs, et qui aient un intérêt direct dans le succès des vues de l'association. C'est à cette condition que les contribuables parviendront à renverser la clique des financiers qui les dévore.

La classe des contribuables, par son nombre, est devenue redoutable à cette clique, car la dernière loi du revenu a fait entrer dans la catégorie des valeurs assessables tout stock de marchandises quelconques adressées sur consignation à la Nlle-Orléans. Ainsi tous les marchands, tous les industriels, tous les capitalistes non bourriers, et tous les propriétaires, doivent faire cause commune pour échapper le plus possible aux dettes, aux taxes et au fisc. Comment avec tant d'éléments d'action ne seraient-ils pas les plus forts et ne parviendraient-ils pas au but? Il n'ont qu'à le vouloir, et ils seront dégrevés; ils n'ont qu'à le vouloir, et la victoire forcément leur restera.

Mais on n'a rien sans peine. Il faut agir. Nous pensons qu'un homme qui a des bons ne doit pas faire partie du comité exécutif de l'association des contribuables. Il est clair toutefois que celui qui en a fort peu et qui a en même temps beaucoup de propriétés en biens fonciers ou en marchandises, doit être regardé comme un *participateur* de bonne foi aux objets de l'association. Celui-là peut y rester et être admis à concourir à son succès. Mais tout membre, qui se trouve dans la première condition et non dans l'autre, doit en sortir.

Nous rappellerons au comité exécutif que l'association des contribuables qui a précédé celle-ci, fut obligée de passer une résolution d'exclusion contre les porteurs de bons qui s'étaient subrepticement introduits dans son sein. Sans cette précaution, qui fut prise à temps, nous n'aurions jamais pu faire échouer la taxe de cinq mills qu'on voulait faire voter par le peuple dans l'intérêt, non de l'Etat, non de la Nlle-Orléans, non de tous, mais dans l'intérêt unique d'une entreprise particulière de chemin de fer. Si cette taxe eut passé, où en serions-nous aujourd'hui avec toutes les autres taxes dont on nous menace? Eh bien, l'assemblée des contribuables, affranchie de l'influence des porteurs de bons, fit échouer la taxe, ce dont nous devrons lui savoir toujours gré!

Nous serions donc d'avis que le comité exécutif imposât un double serment à tous ceux qui voudraient s'affilier à l'association des contribuables; 1o. pour attester qu'ils ne possèdent pas de bons; 2o. pour s'engager à voter contre tout candidat, porteur de bons, dans toutes les élections politiques ou autres, de paroisse, de municipalité ou de l'Etat. Cette précaution est de toute nécessité, si l'association des contribuables vise à un résultat sérieux.

H. BILLARD, (ancienne librairie Hébert) coin Chartres et Bienville, annonce qu'il a reçu les numéros de l'*Illustration* et du *Monde Illustré* du 19 juin.

Quand on part pour le Nord, on doit prendre la route connue sous le nom de Louisville and Great Southern, la seule ligne qui ait des wagons dortoirs de la Nlle-Orléans jusqu'à Columbus, Ohio. A Columbus, elle se relie à d'autres voies qui desservent directement toutes les localités de l'Est, et par lesquelles on arrive plus rapidement que par tout autre chemin dans les villes du Nord-est, de l'Est et de l'Ouest. Sur cette route il n'y a presque pas de changeurs de voitures; les voies sont admirablement entretenues et la rapidité des trains est remarquable. Celui qui part de la Nlle-Orléans le matin à 7 heures, via Mobile, arrive à New York dans la soirée du troisième jour, à 8 h. 40 m., après avoir franchi un pays magnifique dont le voyageur voit de jour les parties les plus pittoresques. Par ce train du matin, on arrive à Louisville le lendemain et on y change de wagon à 2 h. et demie de l'après-midi, puis on va tout d'une traite jusqu'à New York. Le train qui part le soir à 6 h. 10 m a des *sleepers* qui vont jusqu'à Columbus, Ohio, où l'on arrive le surlendemain à 8 h. 20 m. du matin, pour déjeuner; l'arrivée à New York a lieu le lendemain à 6 h. 45 du matin. Les deux trains, celui du matin et celui du soir, vont jusqu'à Louisville sans changement, ce qui est très agréable pour les personnes qui ne prennent pas de place dans les *sleepers*. Les voyageurs de première classe ont droit au privilège d'arrêter à Cave City.

Ne vous trompez donc pas et prenez vos billets pour la route "Louisville and Great Southern", via Louisville. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à J. H. Smith, agent des billets au bureau du "Mobile East Line", ou à G. L. Cross, agent de passagers dans le Sud de la "Louisville and Great Southern Line".

A la Campagne.—Les gens bien avisés pensent toujours au lendemain et c'est ce qui fait leur bonheur, car ils ne sont jamais pris au dépourvu. Il y a aussi des personnes qui ne se contentent jamais de voyager sans prendre soin de lire une semaine à l'avance, c'est là de la prudence louable sous tous les rapports. Nous en dirons autant des personnes qui ont pourvoient, à l'avance, de tous les articles de première nécessité, qui se paient tous très chers à la campagne; au premier rang de ces articles vient la chaussure que l'on paie un haut prix en dehors de la ville, tandis qu'on peut faire, avec peu d'argent, beaucoup d'emplettes avantageuses en allant avant de partir, faire son *bill* de chaussures à l'ETOILE ROUGE.

—On se rappelle la courageuse prise de possession de la préfecture du Bas-Rhin par le regretté sénateur du Rhône, M. Valantin. Nommé préfet de Strasbourg par la Défense nationale, l'ancien proscrit de décembre dut passer le fleuve à la nage pour aller sous le feu des balles prussiennes et Français, gagner une des portes de la ville et entrer dans la place, qu'il défendit vaillamment.

Aussi est-il question de lui élever une statue. A ce sujet la Presse de Strasbourg publie ces lignes suivantes:

L'idée de l'érection d'un monument à l'héroïque Valentin rencontrera certainement une sympathie générale en Alsace. Nous nous souvenons avec orgueil qu'il fut un des notres, l'homme en qui la chambre haute de France se proposa d'honorer la plus haute expression du patriotisme et du courage.

—On caresse et l'on critiquait les trop nombreuses imperfections de la nature humaine.

—Que voulez-vous, intervint le Dr X... au moment où Dieu créa l'homme les *cotonces étaient si peu avancées!*

AUX VOYAGEURS.

Ceux qui se disposent à voyager cet été, soit pour leurs plaisirs ou pour affaire, doivent se rappeler qu'il part deux trains par jour pour New York, Philadelphie, Baltimore et Washington, par la route de Mobile à Louisville, se raccordant au Pan Handle et au Pennsylvania Railroad. En prenant le train de 7 h. du matin au plus de la rue du Canal, vous arrivez à Louisville à temps pour vous installer le lendemain à 3 h. de l'après-midi dans un sleeper qui vous transportera directement et sans désemparer c'est-à-dire sans changement de voiture, dans les directions les plus désignées, au Nord, à l'est ou dans l'ouest.

Par la voie que nous venons d'indiquer, les voyageurs traversent en plein jour, la Pennsylvanie, une région montagneuse d'une admirable beauté, et jouissent du spectacle des sites les plus pittoresques que l'on puisse imaginer.

En partant à 6 h. 10 m. de l'après-midi (chemin de Mobile) on se rend sans changement de voiture jusqu'à Columbus (Ohio), où l'on déjeune à 7 heures et demie du matin; de Columbus à New York, pas de nouveau changement de voiture. Cette route se recommande par de nombreux avantages et est sans rivale pour la beauté du pays qu'elle traverse ainsi que pour la rapidité avec laquelle marchent les trains. Quant à la sécurité des voyageurs, elle est complète. Nous ajouterons que comme confort, peu de lignes pourraient rivaliser avec celle de Mobile-Louisville, le Pan Handle et le Pennsylvania Railroad. Ce dernier chemin est le modèle des voies ferrées; il est à double et triple voie, ce qui rend les collisions impossibles.

Si vous prenez la route de Louisville, allez au bureau du chemin de fer de Mobile et demandez des billets via le Pan Handle. Ce point est très important. M. W. M. Wallington est l'agent général de cette grande voie au Sud: on peut le voir tous les jours et se renseigner auprès de lui, à son bureau, coin Camp et Commune. Il assure à quiconque le désire des places dans les sleepers partant de Louisville ou de Columbus (Ohio) pour toutes les villes du nord et de l'est.

Départ pour France.—Nous apprenons que Mme Olympe, notre célèbre modiste, est partie vendredi soir pour New-York, où elle compte traverser pour choisir elle même ces brillantes étoffes qui font tel l'admiration de nos dames élégantes. Le choix est toujours remarquable par la nouveauté du genre, la finesse des tissus et la distinction du dessin. On peut être certain qu'avec le goût supérieur qui lui appartient, Mme Olympe se distinguera encore comme elle s'est toujours distinguée jusqu'ici, et qu'elle rapportera de ce voyage des articles de mode d'un éclat sans pareil.

Librairie française.—Nous apprenons l'attention sur l'annonce de M. H. Hilard, successeur de M. Hebert, au coin des rues Chartres et Bienville, qui a été décidé à faire une forte réduction sur tous les livres classiques. Nous apprenons les familles qui vont passer l'été à la campagne ou dans les villes d'eaux. La librairie française a une vieille réputation qui grandit sans cesse et le nombre immense de ses volumes la recommande à tous ceux qui recherchent les ouvrages savants et utiles ou les livres amusants et attachants. La maison Billard a aussi un grand stock de papiers peints qu'elle peut céder à très bon marché. Voyez l'annonce.

Pour l'oreiller sanitaire et traversin pour sommiers—matelas de mousse et de plumes, allez au palais de meubles de Hubbard, au coin des rues Rampart et Perdido.

—La *Gaulois*, quotidien, nous, sait les héros du pavé.

Un gavroche s'apprête à monter dans une citadine attelée d'un cheval blanc.

Son copain, l'arrêtant de la voix:

—Ne prenons pas celle-là. Les *chevals* blancs, c'est tous des rosses!

—C'est vrai, au fait, répond l'autre.

Et ils montent dans une autre voiture.

Alors, le cocher au cheval blanc, s'adressant à son confrère, d'une voix sourde:

—Toi, tu sais, mon coco.....je te ferai teindre!

Coco et Coco a nombre d'acceptations différentes. Ainsi, écoutez le *fiacre* à son parler du marchand, de coco, ce cantinier du macadam, dont il fait une amusante monographie terminée par cette anecdote:

"Il faut encore citer le marchand de coco des Champs.

Napoléon avait quitté l'île d'Elbe; il arrivait à Lyon par la route du Dauphiné. M. le duc d'Angoulême, qui commandait à Lyon, avant de conduire ses soldats contre l'usurpateur, voulût connaître leurs dispositions. Il passa une grande revue sur la place Bellecour.

—Vive le duc d'Angoulême! criait l'état-major.

Quelques soldats répétèrent:

—Vive le duc d'Angoulême.

Peut-être leur exemple allait-il être suivi, quand, au milieu de la place, on entendit tinter une sonnette; une voix s'éleva:

—Il est frais, le coco!

Plus de contrainte. Les acclamations se changèrent en éclats de rire. M. le duc comprit que ce qu'il avait de mieux à faire était d'abandonner la place.

Deux heures après, il avait quitté Lyon.

Marié, mardi, 29 juin 1880, à la Cathédrale St-Louis, par le Rév. Père Rouzzi, MICHEL VICTORIN DEJAN à Mademoiselle MARIE LARESCHE, tous deux de cette ville.

Pas de cartes.

4 juillet—1f

Décédé, à la résidence de son père, samedi, 3 juillet 1880, à 3 heures et demie du matin à l'âge de sept mois, PIERRE ANDRE, seul fils de P. A. Lelong et de Olivia Cavaroc.

Décédé, le 1er juillet 1880, à quatre heures et quart de l'après-midi, FRÉDÉRIC LOUTREL, agé de 67 ans, natif de Baton Rouge, Louisiane.

Les journaux de New York et de la Havane sont priés de reproduire cet avis.

Association d'Assurances de la Nlle-Orléans.—Bureaux No 102 rue du Canal. Nouvelle-Orléans 2 juillet 1880.—A une assemblée du Conseil de Direction, tenue ce jour, un Dividende semi annuel de cinq pour cent a été déclaré payable aux actionnaires sur demande.

LÉON SÉRE.
4 juillet.—7f. Secrétaire.

France-Tireurs d'Orléans, 1re compagnie.—Les officiers et membres de cette compagnie sont notifiés qu'une réunion générale aura lieu à la salle Paydras, MERCREDI 7 juillet, à 7 heures du soir, pour élections générales.

Les membres honoraires sont respectueusement invités à y assister.

ARMAND SELLE,
Capitaine.
G. PEREZ, Sergent-major. 2 juil—5f.

Sociedad Union Española de Beneficencia Mutua.—Los oficiales y miembros de esta sociedad se reunirán en Asamblea General Ordinaria el DOMINGO 4 del corriente, á las 6 1/2 de la tarde, en el local de costumbre, para examinar los trabajos de los tres meses anteriores y proceder á la elección de Presidente.

Deseando la mayor asistencia y puntualidad.

Por orden del Sr. 1er vice-Presidente,
A. ALVAREZ GALAN, Secretario.
1 juil—3f.

Société Française d'Assistance Mutuelle de Bienfaisance.—A ses sociétaires trimestrielle.—Les officiers et membres de cette association sont priés d'assister à cette réunion qui est de la plus grande urgence, au local habituel No 526 rue Magazine, à 6 1/2 heures précises, LUNDI le 5 juillet 1880.

Par ordre du président,
D. POCHELU,
MICHEL DUTREY, Secrétaire. 3 juillet—2f

Avis aux Contribuables.

Bureau de l'annotateur des Hypothèques.
Nlle Orléans 4 juillet 1880.

A partir de cette date, toute inscription pour taxes d'Etat et de ville faite dans ce bureau, sera levée et cancellée au prix réduit de VINGT-CINQ CENTS par inscription.

J. G. RICHARDSON,
4juil—3f Député-annotateur

M. CASTILLO,
Propriétaire de la Fabrique de Cigares.
SUR DU CANAL, No 142,

A l'honneur d'annoncer à ses clients et au public qu'il vient de recevoir directement de la Havane un assortiment complet de Cigares dans tout il garantit la supériorité. Ces Cigares ont été fabriqués avec le plus grand soin. Il invite les fumeurs à venir essayer de ces Cigares, persuadé qu'ils les trouveront de qualité véritablement supérieure. 4juil—1f

AVIS.

UN BONNOT, gardien, du Cimetière St Louis, rue Esplanade, préviant le public que les Marguilliers de l'Eglise St Louis ont fait construire des fosses dans le susdit cimetière qu'ils vendront aux demandeurs à des prix modérés, en s'adressant au cimetière ou à son établissement de pompes funèbres, No 45 rue Ste Anne, entre Chartres et Royale. On y trouvera également tout ce qui concerne les enterrements, tels que: Cercueils, Corbillards et Voitures de première classe pour visites, entrées et mariages, le tout à des prix modérés.

30 juin—1m MoJD

Demande d'emploi.

UN monsieur qui connaît bien la ville, parlant l'Anglais, le Français et l'Espagnol, qui est bon comptable, et rapide calculateur, désire une position dans une maison de première classe. Références A 1. S'adresser aux initiales B. L. Bureaux de l'ABEILLE.
4 juillet—3f.

LA MÉTROPOLE,
Compagnie d'Assurance de Paris, France.

Le placement du capital et de l'excédant de cette Compagnie se fait entièrement en BONS DES ETATS-UNIS, EN OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS, et en obligations de chemins de fer garanties par le gouvernement français.

Capital payé intégralement.....10,000,000
Actif en argent le 31 déc. 1879...1,149,810 14
Avec la garantie additionnelle au profit des porteurs de polices, de la responsabilité des actionnaires 3,000,000

A commencé ses opérations aux Etats Unis le 11 novembre 1879.

Exposé de la succursale des ETATS-UNIS,
Le 31 décembre 1879.

ACTIF.

Dans 4 cp des Etats-Unis déposés avec les autres du Trésorier d'Etat du New York	$206,000 00
De prêts [illegible] (dépens entre les mains du Trésorier d'Etat)	2,000 00
Argent déposé en Banque	19,219 15
Argent en bureau	65 59
Primes non payées	25,908 55
Total	$253,191 29

PASSIF.

Pertes non payées en cours de réglement	$5,575 00
Réserve pour réassurance	29,989 59
Dû pour commissions et toutes autres obligations	6,865 23
Surplus net aux Etats-Unis, en sus de toutes obligations	219,861 47
	$253,191 29

Nous sommes prêts à émettre des polices d'assurance de la compagnie et donnons aux conditions les plus avantageuses. Nous lirons des polices pour maisons pour 3 ans à 2 et 3 ans à 3 ans seulement.

PHELON & RANDALL, agents
47 rue Carondelet.
4 juillet—1 m. N le-Orléans.

LA CONFIANCE,
Compagnie d'Assurances de Paris.

AU PUBLIC.

Depuis l'apparition de LA CONFIANCE à la Nouvelle-Orléans, des bruits plus ou moins malveillants sont répandus dans le public sur la façon dont les compagnies françaises règlent leurs sinistres. On les dit rapaces, processières et toujours disposées à chercher matière à chicane.

Il importe de mettre les assurés en garde contre ces rumeurs calomnieuses. Certes, si nous voulions procéder à notre tour par insinuation contre les compagnies américaines, notre serions bons jeu. Mais les affaires d'autrui ne nous regardent en rien, et sans chercher dans l'œil du voisin la paille ou la poutre qui peut y être logée, il nous suffit pour rassurer le public à l'égard des compagnies françaises en général et de LA CONFIANCE en particulier, de rappeler les antécédents de cette compagnie aux Etats-Unis. Installée à San Francisco le 1er décembre 1873, à New York le 1er mai 1879, et depuis à Chicago et St Louis, elle a payé près de Cent Mille Dollars de sinistres et elle en est encore à attendre son premier procès. Ce qui l'a dépassée jusqu'à ce jour d'avoir, comme certaines compagnies américaines, des avances à l'année. En France et pour l'ensemble de ses affaires étrangères, la compagnie a subi en 1879 environ 2,250,000 frs. de sinistres, elle a payé 1,655,000 frs. dans le courant de l'année. 582,000 du 1er janvier au 1er avril 1880, et les 307,000 frs. qui restaient à payer à cette dernière date étaient retenus entre ses mains par suite d'opposition faite par des tiers. Depuis son origine (1844), la compagnie a payé pour 22 millions de francs ($6,600,000) de sinistres, et sans avoir sous les yeux le relevé de ses procès, nous pouvons affirmer qu'ils sont en nombre fort restreint.

Ce n'est point à dire que LA CONFIANCE, pas plus que les autres compagnies cotées de régler ses pertes les yeux fermés. Si elle s'occupe de protéger les assurés, elle ne saurait, dans l'intérêt même de ceux-ci négliger les droits de ses actionnaires. Un sinistré n'est ni un ennemi contre lequel la compagnie doit se défendre, ni un indigent qu'elle doit secourir: c'est un créancier qui exerce contre la compagnie un droit de revendication légitime, dérivant de la prime qu'il a payée. Etablir à l'amiable ou par arbitrage le montant de sa créance et le lui solder sans délai conformément aux usages locaux: telle est la règle de conduite de LA CONFIANCE, laquelle s'inspire en outre de cet autre principe que dans les questions de fait qui paraissent douteuses, le bénéfice du doute est acquis à l'assuré.

Le règlement des sinistres est entièrement laissé à nos agents généraux.

Il est superflu d'insister sur la position financière de la compagnie. Le tableau que nous publions et qui donne la condition générale de la compagnie au 31 décembre 1879, suffit pour rassurer complètement les porteurs de polices, surtout si l'on tient compte de ce fait que les dépôts aux Etats-Unis avec les accroissements qui se sont produits depuis le 1er janvier, dépassent aujourd'hui $600 000.

Cet dépôts n'est fait conformément aux lois américaines pour la garantie des assurés américains.

Nous n'ajouterons qu'une chose, c'est que nos actions de $40